

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2023-29
MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR L'AEROPORT
AVENANT AU CONTRAT INITIAL**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-2, R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du Conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 autorisant le Président à créer la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire,
VU la délibération du Conseil syndical n° 21-08 du 7 Juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la fin du contrat initial de fourniture d'électricité avec GEG au 9 décembre 2023,
CONSIDERANT les délais nécessaires pour réaliser une consultation des prestataires en bonne et due forme afin de garantir une analyse et une stabilisation du prix d'achat de l'électricité dans un contexte de forte variation des prix,

DECIDE

ARTICLE 1

Il est conclu un avenant au contrat initial avec GEG SOURCE D'ENERGIES 8 Place Robert Schuman BP 183 38000 GRENOBLE pour une durée d'un an, jusqu'au 30 novembre 2024.

Le montant estimé de cet avenant est de 59 377.48 € HT .

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget investissement de la régie d'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire sur l'exercice 2023 et suivants.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 22 décembre 2023

Gaël PERDRIAU

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire